

nous avons dû prendre congé de notre président de longue date Hans-Ruedi Gysin. Il a conduit le comité d'arrondissement avec beaucoup d'engagement depuis la réorganisation. Encore une fois, merci du fond du cœur! Hanspeter Blatter, d'Urtenen, jusqu'alors responsable des finances, a été élu nouveau président. Malheureusement, aucun successeur n'a pu être trouvé pour l'instant pour le secteur des finances, le poste reste donc vacant. En amont du synode d'arrondissement 2020, les paroisses seront donc à nouveau invitées à désigner une personne qualifiée issue de leurs rangs.

Le comité est actuellement composé comme suit: présidence: Hanspeter Blatter, paroisse de Jegenstorf-Urtenen; vice-présidence et relations publiques: Isabelle Trees, paroisse de Frauenkappelen; catéchèse spécialisée: Rudolf P. Winzenried, paroisse de Kirchlindach; coopération: Manuela Schmitz-Kunckler, paroisse de Stettlen; finances: vacant. ■

## Berne-ville

### Trois points forts ont marqué 2019

 **Andreas Hirschi**  
*président du Petit Conseil ecclésiastique*

#### 1. Développement organisationnel au sein de la mairie de l'Eglise

Franziska Wirz a repris au 1<sup>er</sup> janvier la direction de la mairie de l'Eglise. Elle a analysé l'administration sous l'angle organisationnel. L'objectif est de continuer à développer cet organisme, afin de mieux concilier la réalisation des projets à venir avec la gestion des affaires courantes. Le Grand Conseil ecclésiastique a approuvé les ressources en personnel et financières nécessaires.

#### 2. Projet de fusion «Une Paroisse de Berne»

Le comité de pilotage, la conférence des 12 paroisses et la Paroisse

générale en ont terminé avec les délibérations sur les documents de base. Les actes suivants peuvent être adoptés début 2020: le règlement d'organisation pour une paroisse de Berne, le contrat de fusion réglant la transformation de la Paroisse générale et de ses paroisses en une nouvelle Paroisse de Berne, le règlement de fusion réglant les dispositions transitoires pour la paroisse de Berne et le règlement électoral et de votations. Une large consultation doit être menée à ce sujet au début de l'année 2020.

#### 3. Mise en œuvre de la stratégie immobilière

Dans le même temps, les paroisses sont confrontées à la question urgente de déterminer le nombre de biens immobiliers qui resteront à disposition pour organiser la vie de l'Eglise, compte tenu d'un impératif d'économie de 50 % par rapport aux

*Suite à la page 58*

